

Personnel

Monsieur Hans Beispiel

Certificat de prévoyance

Valable à partir du 01.01.2014

Pensionskasse Muster

Employeur

Muster AG

1)	Données personnelles			
	Nom et prénom	Beispiel Hans		
	N° d'assurance sociale	756.6435.7940.11	Entrée dans la société	01.08.2009
	N° de personnel	-	Adhésion au plan de prévoyance	01.08.2009
	Date de naissance	13.04.1960	Date de la retraite	30.04.2025
	Sexe	masculin	Plan de prévoyance	Mitarbeiter
	Etat civil	divorcé(e)	Taux d'activité	100%
<hr/>				
2)	Données de salaire			
	Salaire annuel déclaré			89'100.00
	Salaire annuel assuré (épargne)			64'530.00
	Salaire annuel assuré (risque)			64'530.00
<hr/>				
3)	Taux d'intérêts			
	Taux d'intérêt LPP 2014			1.75%
	Taux d'intérêt provisoire 2014			1.75%
	Calcul projeté des prestations de vieillesse			1.75%
<hr/>				
4)	Capital développement 2013			
	Capital au 01.01.2013			47'696
	Versements			0
	Prélèvements			0
	Cotisations d'épargne			10'121
	Intérêts			715
	Capital au 31.12.2013			58'533
<hr/>				
5)	Avoir de vieillesse			
	Avoir de vieillesse au 01.01.2014			58'533
	Dont avoir de vieillesse LPP au 01.01.2014			38'825
	Avoir de vieillesse prévisible au 31.12.2014			73'754

6)	Prestations prévisibles en cas de vieillesse				
	Retraite (âge, date)	Taux de conversion	Rente	ou	Capital
	65 au 30.4.2025	5.900%	16'315		276'524
	64 au 30.4.2024	5.700%	14'551		255'278
	63 au 30.4.2023	5.500%	12'892		234'397
	62 au 30.4.2022	5.300%	11'335		213'876
	61 au 30.4.2021	5.100%	9'879		193'708
	60 au 30.4.2020	4.900%	8'520		173'887
	59 au 30.4.2019	4.700%	7'257		154'406
	58 au 30.4.2018	4.500%	6'087		135'261
	Rente annuelle d'enfant de retraité à l'âge ordinaire de 65 ans:		2'428		
7)	Prestations en cas d'incapacité de travail				
	Exonération de cotisation (délai d'attente de 3 mois)				
8)	Prestations en cas d'invalidité				
	Rente annuelle d'invalidité entière				32'265
	Rente annuelle pour enfant d'invalidé				5'162
	En cas d'accident, en coordination avec l'assurance-accidents ou l'assurance militaire, les prestations minimales selon la LPP sont fournies tout au plus.				
9)	Prestations en cas de décès avant la retraite				
	Rente annuelle de conjoint ou de partenaire*				22'586
	Rente annuelle d'orphelin				5'162
	En cas d'accident, en coordination avec l'assurance-accidents ou l'assurance militaire, les prestations minimales selon la LPP sont fournies tout au plus. La rente de partenaire couvre également le risque accident.				
10)	Financement				
			Employé	Employeur	Total
	Cotisation d'épargne	11.0%	7'098.60	7'098.60	14'197.20
	Contribution aux frais		967.80	1'936.20	2'904.00
	Cotisation annuelle totale		8'066.40	9'034.80	17'101.20
	Cotisation mensuelle		672.20	752.90	1'425.10
11)	Données générales				
	Rachats maximum possible au 01.01.14				336'747.90
	Prestation de sortie à l'âge de 50 ans				27'102.55
	Versement anticipé en cas de divorce				8'100.00
	Versement anticipé maximum possible pour la propriété d'un logement au 01.01.2014				29'266.50
	Déclaration des bénéficiaires en cas de décès déposée				Non
	Déclaration/convention type partenariat enregistré déposée				Non
	Réserve médicale				Non

Remarques

En ce qui concerne la validité juridique, l'échéance et le droit aux prestations, ainsi que les éventuelles réductions de celles-ci, nous renvoyons au règlement.

Le présent certificat de prévoyance remplace tout certificat antérieur.

* L'assuré ne peut prétendre à une rente de partenaire que s'il a déposé, de son vivant, une déclaration/convention type écrite, dotée de sa signature authentifiée par notaire.